



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 19/07/23

USAGES DE L'EAU : PASSAGES EN VIGILANCE

Après un hiver sec, qui faisait craindre une sécheresse précoce, la pluviométrie soutenue du printemps et du début d'été ont jusqu'à récemment permis de revenir à une situation des ressources en eau satisfaisante.

Après un mois de juin à la pluviométrie légèrement excédentaire et aux températures supérieures de 2°C par rapport aux normales, le début du mois de juillet a été peu arrosé avec certains jours des températures très élevées. Dans ce contexte, les débits des cours d'eau du département du Cantal sont désormais en baisse.

Certains secteurs ayant connu des précipitations plus faibles que le reste du département, ont désormais atteint leur niveau de vigilance.

Les prévisions annoncent l'absence de précipitation significative dans les 15 prochains jours et des températures maximales élevées (26 à 29°C). La baisse des débits va ainsi se poursuivre.

Aussi, afin d'anticiper toute dégradation potentielle de la situation hydrologique, les zones de gestion **Ander Margeride, Aubrac et Alagnon sont placées en vigilance.**

La vigilance permet d'anticiper la dégradation prévisible de la situation qui entraînera la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau. Tous les usagers sont ainsi d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource.

Le changement climatique conduira tendanciellement à des étés plus chauds et plus secs avec un fort impact sur les ressources en eau pendant la période estivale. La gestion économe et précautionneuse des ressources en eau constitue désormais une mesure d'adaptation incontournable pour chacun.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

En l'absence de pluies significatives dans les prochaines semaines, des mesures de limitation des usages de l'eau pourront être nécessaires sur certains secteurs du département.

Les services de contrôle seront vigilants durant cette période pour s'assurer du respect des règlements relatifs aux prélèvements d'eau.

Pour information :

Les 3 arrêtés cadres Dordogne, Lot et Alagnon - Affluents Allier sont consultables sous le lien suivant

<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Secheresse-Restrictions-d-eau>

- Les débits des cours d'eau sont consultables sur le site Internet Hydro Portail :
<https://www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr/>

- les arrêtés de limitation des usages de l'eau en vigueur sont consultables sur le site Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact technique : ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC